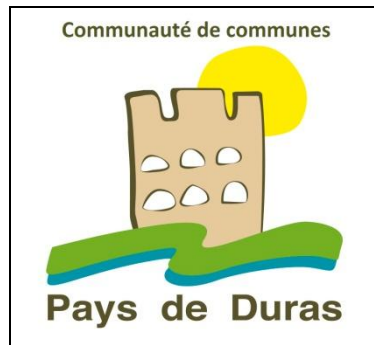




# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A duras, le 30 mars 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de communes du Pays de Duras. Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2022.

## I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

### **Communauté de Communes du Pays de Duras**

3 Impasse François Laguerre - 47120 Duras

Tél. : 05 53 83 78 65 - Fax : 05 53 83 89 24

[comdecomduras@wanadoo.fr](mailto:comdecomduras@wanadoo.fr)

Site : [www.cc-paysdeduras.fr](http://www.cc-paysdeduras.fr)

**Date de création : 31/12/1993**

### ***Compétences exercées ou déléguées :***

Entretien de la voirie - Élimination et valorisation des déchets - Participation au SDIS - Prévention contre les risques d'incendie - Promotion du tourisme - Pôle de santé pluridisciplinaire - Aide aux communes - Aménagement de l'espace - Actions de développement économique - Actions sociales - GEMAPI - Eau/Assainissement - CLSH - RAM - OPAH - MSAP - Réseaux numériques - Soutien aux associations.

### ***17 communes membres :***

Auriac sur Dropt - Baleyssagues - Duras - Escottes - Légnac de Guyenne - Loubès Bernac - Monteton - Pardaillan - Saint Astier de Duras - Saint Géraud - Saint Jean de Duras - Saint Pierre sur Dropt - Saint Sernin de Duras - Sainte Colombe de Duras - Savignac de Duras - Soumensac - Villeneuve de Duras

### **Population :**

5 740 hab - Superficie : 226 km<sup>2</sup> - Densité : 25.00

### **Régime fiscal :**

Fiscalité additionnelle

### **Elus et responsables :**

#### **Présidente :**

Bernadette DREUX

#### **Vice Présidents :**

Bernard PATISSOU (SOUMENSAC)

Serge CADIOT (PARDAILLAN)

Joël KLEIBER (LOUBES-BERNAC)

Stéphane FARESIN (MONTETON)

Sylvie WOJCIECHOWSKI-GOULARD (STE COLOMBE DE DURAS)

### **Membres :**

AURIAC : Alexandre DA DALT

BALEYSSAGUES : Roxane VANRECHEM-ROSSETTO

DURAS : Jean-Jacques BRETHON

DURAS : Nadine BECOT

DURAS : Patrick ROUGE

DURAS : Jeanine NADEAU

DURAS : Alain DELANNE

ESCOTTES : Erick SEILLIER

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Paul BERRY

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Pierre BORDIN

LEVIGNAC DE GUYENNE : Christelle DE CONTI

LOUBES-BERNAC : Corinne BUGGIN

MONTETON : Geneviève LE LANNIC

PARDAILLAN : Jean-Pascal HERAULT

ST ASTIER : Céline DEROUIN

ST GERAUD : Denis MORVAN

ST JEAN DE DURAS : Jean-Luc CARMELLI

ST JEAN DE DURAS : Jean-Jacques FOULOU

ST PIERRE S/ DROPT : Denis MAURIN

ST PIERRE S/ DROPT : Michel JAY

ST SERNIN : Pierre CLAMENT

ST SERNIN : Yannick CORBEFIN

SAVIGNAC DE DURAS : Jean-Philippe PENAUD

SOUMENSAC : Alain GATEL

VILLENEUVE DE DURAS : Régis BERTRAND

VILLENEUVE DE DURAS : Aurore CLERJEAU

## II. BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **498 887,98 €** se décomposant comme suit :

| Fonctionnement                        | COMPTE ADMINISTRATIF<br>2020 |
|---------------------------------------|------------------------------|
| Excédent de fonctionnement de clôture | 690 308,46 €                 |

### Investissement

|                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| Excédent d'investissement de clôture | 274 925,67 €  |
| Reste à réaliser                     | -298 686,00 € |

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| <b>RESULTAT</b> | <b>666 548,13 €</b> |
|-----------------|---------------------|

Le détail des écritures de l'exercice 2022 peut se résumer ainsi :

| Libelle                  | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                         | ENSEMBLE               |                         |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou déficit | Recettes<br>ou Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou Excédent |
| Résultats reportés       |                        | 404 706,34              | 248 711,33             |                         | 248 711,33             | 404 706,34              |
| Opérations de l'exercice | 3 301<br>868,13        | 3 587<br>470,25         | 1 197 138,06           | 1 720 775,06            | 4 499 006,19           | 5 308 245,31            |
| Résultats de l'exercice  |                        | 285 602,12              |                        | 523 637,00              |                        | 809 239,12              |
| TOTAUX                   | 3 301<br>868,13        | 3 992<br>176,59         | 1 445 849,39           | 1 720 775,06            | 4 747 717,52           | 5 712 951,65            |
| Résultats de clôture     |                        | 690 308,46              |                        | 274 925,67              |                        | 965 234,13              |
| Restes à réaliser        |                        |                         | -693 906,00            | 395 220,00              | -298 686,00            |                         |
| TOTAUX CUMULES           |                        | 690 308,46              | -693 906,00            | 670 145,67              | -693 906,00            | 1 360 454,13            |
| RESULTATS<br>DEFINITIFS  |                        |                         |                        |                         |                        | 666 548,13              |

### A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1. LES RECETTES

##### a) Fiscalité et Dotations

Situation de la fiscalité collectée :

Au régime de fiscalité additionnelle, la Communauté de communes vote chaque année les taux d'imposition additionnés aux taux des communes.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, la Communauté perçoit un reversement de l'Etat en compensation, mais une part de cet impôt est encore collectée localement en 2022.

La Communauté de communes a instauré la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2021, sur 2 zones différenciées.

|                                  |  |  | <b>Bases réelles<br/>2022</b> | <b>TAUX 2022</b> | <b>Produit 2022</b> |
|----------------------------------|--|--|-------------------------------|------------------|---------------------|
| TAXE HABITATION                  |  |  | 2 363 466                     | 11,84            | 279 834             |
| TAXE FONCIERE (Bâti)             |  |  | 5 648 063                     | 8,62             | 486 863             |
| TAXE FONCIERE (Non bâti)         |  |  | 930 676                       | 33,01            | 307 216             |
| COTISATION FONCIERE ENTREPRISE   |  |  | 644 817                       | 12,06            | 77 765              |
|                                  |  |  |                               | <b>TOTAL</b>     | <b>1 151 678</b>    |
| TEOM zone 1 (Apport volontaire)  |  |  | 4 926 648                     | 8,71             | 429 111             |
| TEOM Zone 2 (porte à porte)      |  |  | 1 123 408                     | 10,3             | 115 711             |
|                                  |  |  |                               | <b>TOTAL</b>     | <b>544 822</b>      |
|                                  |  |  |                               | <b>TOTAL</b>     | <b>1 696 501</b>    |
| FRACTION DE TVA REVERSEE POUR TH |  |  |                               |                  | 735 120             |
|                                  |  |  |                               | <b>TOTAL</b>     | <b>2 431 621</b>    |

La Communauté de communes perçoit également des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour compenser les exonérations sur les taxes foncière et d'habitation.

Situation comparative de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) + dotation de compensation perçue :

|           | 2013           | 2014           | 2015           | 2016           | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           | 2021           |
|-----------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| DGF - €   | <b>395 796</b> | <b>369 074</b> | <b>305 395</b> | <b>240 704</b> | <b>195 109</b> | <b>180 023</b> | <b>194 424</b> | <b>208 848</b> | <b>224 323</b> |
| Evolution |                | - 6,75%        | - 17,35%       | - 21,18%       | - 18,94%       | -7.73%         | +7,99%         | +7,42%         | +7,41 %        |
|           | 2022           |                |                |                |                |                |                |                |                |
| DGF - €   | <b>224 413</b> |                |                |                |                |                |                |                |                |
| Evolution | +0,04%         |                |                |                |                |                |                |                |                |

La Communauté de communes a perçu à nouveau cette année la recette de la taxe de séjour instaurée sur le territoire pour un montant de 41 233,86 €.

### ***b) Autres recettes de fonctionnement***

Le montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) reversé à la Communauté de communes est en diminution en 2022 par rapport à 2021 et s'établit à 49 500 € (contre 102 325 € en 2021).

La Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Duras et de Léognan de Guyenne par les professionnels médicaux - 81 6362,19 €

La Communauté de communes perçoit également des aides particulières liées aux services rendus par la structure France Services - 30 000 € mais aussi un soutien financier pour la politique de l'enfance et de la jeunesse à travers le Centre de loisirs et le Relais Assistantes Maternelles - 58 172,81 €.

Le nouveau programme « Petit Vile de Demain » (PVD), dans lequel la Communauté de communes est entrée à travers le recrutement d'un chef de projet, est financé par divers organismes d'Etat - 15 000 € et par la commune de Duras - 9 901,81 €.

Le tri des déchets à la collecte et à la déchetterie génère également des recettes de la part d'éco-organismes ou pour le rachat des matériaux triés, à quoi s'ajoute les recettes de la déchetterie ou la vente de composteurs - 75 766,10 €

Les prestations réalisées par l'équipe des espaces verts et le service de voirie pour le compte des communes membres représentent également une recette annuelle - 62 984,82 €

Une régularisation des prestations de l'Association LECGS pour la gestion du Centre de Loisirs et l'Espace Jeunesse a été perçue pour un montant de 11 484,79 €

Des produits exceptionnels ont également été encaissés cette année à l'occasion de divers remboursements par des organismes ou des assurances suite à des sinistres.

## **2. LES DEPENSES (par chapitres)**

### ***a) Charges à caractère général (011)***

Le montant des charges à caractère général s'établit à **633 502,12 €** contre 620 889,74 € au compte administratif 2021, ce qui représente une augmentation de 2,03 %.

Sans cela, on constate une augmentation de certains comptes de ce chapitre qui s'explique de la manière suivante :

- L'augmentation des coûts de collecte en prestation du tri sélectif
- L'augmentation des prix des matières premières, du carburant et de l'énergie.
- Toutefois, l'augmentation des dépenses est bien contenue grâce au maintien d'une politique pour contraindre les dépenses de fonctionnement.

### ***b) Charges de personnel (012)***

Le montant des charges de personnel s'établit à **1 223 734,83 €**, contre 1 103 510,54 € au compte administratif 2021, soit une augmentation de 10,89 %.

Cette augmentation s'explique par notamment par les décisions gouvernementales pour la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+3,5%) et pour la revalorisation des grilles indiciaires et des primes de certains grades et agents.

S'ajoute à cela le recrutement, en année pleine, du chef de projet du programme PVD.

La Communauté de communes du Pays de Duras emploie au 31 décembre 2022, 7 agents de la filière administrative, 26 agents de la filière technique et 1 agent de la filière animation, soit 34 agents pour un équivalent de 31 ETP.

### ***c) Charges de gestion courante (65)***

Le montant des charges de gestion courante s'établit à **859 013,34 €** contre 819 518,03 € au compte administratif 2021, ce qui représente une augmentation de 4,82 %.

- Les contributions aux différents organismes et syndicats auxquels adhère la Communauté de communes lorsqu'elle a délégué ses compétences sont en augmentation :

- Le versement au syndicat départemental des déchets VALORIZON augmente de manière importante en raison de l'augmentation de la TGAP et du coût de traitement des déchets - 303 249,41 €.

- Suite à l'adhésion de la Communauté de communes au SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne, une cotisation annuelle est versée - 11 684,00 €.

- Versement au Syndicat numérique - 1 070,00 €,

- Versement au SDIS 47 - 193 561,80 €.

- Adhésion à la structure d'accompagnement des entreprises Initiatives Garonne - 5 000 €

- Les subventions aux associations et aux offices de tourisme, des sports et culturel ont été stabilisées ainsi :

- Office de Tourisme - 62 690,00 € (dont un tiers de la recette de la taxe de séjour 2021, soit 12 005 €).

Depuis l'année 2020, la Communauté de communes verse directement des subventions aux structures porteuses de manifestations à caractère touristique :

- Les marchés de producteurs de l'été (enveloppe budgétaire de 7 440 €).

- Les animations des viticulteurs dont la fête des vins annuelle (enveloppe de 7 440 €).

- L'association de jumelage de Saint Truiden (enveloppe de 930 € non versée)

- L'organisation des Médiévalles (enveloppe de 8 675 € non versée)

Elle soutient les associations suivantes :

- Office des sports - 4 000,00 €

- Les clubs de sport du territoire (12 clubs) - 16 420 €

- Office Culturel - 39 990,00 €.

- L'association des sapeurs pompiers de Duras - 13 020 €

- Le coût de la gestion déléguée du Centre de loisirs intercommunal à l'Association Loisirs Education & Citoyenneté (LEC) Grand Sud s'élève à 81 996,98 €.

La Communauté de communes a créé l'Espace Jeunesse à destination des adolescents du territoire. Sa gestion est également déléguée à l'Association LEC. Le coût de gestion s'élève à 36 152,69 €.

- La participation au Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne est stable par rapport à 2021, pour un montant de 6 571,58 €.

- Les indemnités versées aux élus, la Présidente et les Vice présidents de la Communauté de communes, incluant les cotisations, sont stables pour 67 246,52 €.

#### ***d) Charges financières et charges exceptionnelles (66 et 67)***

Le montant des charges financières s'établit à **17 915,43 €** contre 16 076,80 € au compte administratif 2020, ce qui représente une augmentation de 11,43 %.

En 2022, elle a remboursé les montants d'intérêts normaux correspondant aux emprunts en cours.

Le montant des charges exceptionnelles s'établit à **27 522,02 €** contre 27 500,00 € au compte administratif 2021, ce qui représente un montant stable.

La Communauté de communes a continué de verser des subventions en 2022.

- Le soutien aux associations pour des événements exceptionnels a été de 3 980,00 €

- Financement de 2 sorties organisées dans le cadre du Bus des curiosités - 1 330,00 €

- Poursuite du programme de soutien aux entreprises (OCMACS), pour lequel elle a versée 4 000 € d'aide à 1 entreprise.
- Dans le cadre du programme de soutien des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de l'Habitat, 6 dossiers individuels ont été achevés pour un soutien total de 12 545,02 €.
- Poursuite du soutien au dispositif anti grêle déployé sur le territoire ainsi que la lutte contre les ragondins sur le Dropt et ses affluents - 2 500,00 €
- Subvention exceptionnelle accordée à la Maison des vins pour le financement de l'étude sur son évolution - 1 500,00 €.

#### *e) Reversements de produits*

Le montant des reversements de produits s'établit à **247 688,73 €** contre 308 032,56 € au compte administratif 2021, ce qui représente une diminution de - 19,59 %.

Le montant de la dotation de solidarité reversée aux communes a été diminué en 2022 et ne comprend plus qu'une seule part : la dotation pour le soutien aux activités périscolaires (13 000 €).

Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable (195 902 €). Le reversement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) est stable (3 894,00 €).

La Communauté reverse aux syndicats de gestion de rivière le montant de la taxe GEMAPI perçue (34 513,73 €).

#### *f) Financement de la section d'investissement*

La contribution au financement de la section d'investissement s'est faite au travers des dotations pour les amortissements des immobilisations et les opérations sur les cessions de biens, à hauteur de 292 491,66 €.

## **B. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1. RESTES A REALISER - REPORT DE CREDITS**

Situation des restes à réaliser au 31/12/2021 :

|                 | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------|----------|----------|
| Montant des RAR | 31 000 € | 12 538 € |

Il s'agit des crédits autorisés en 2021 et reportés à l'exercice 2022.

### **2. LES DEPENSES**

Le montant total des dépenses d'investissement s'établit en 2022 à **1 445 849,39 €** dont 248 711,33 € de déficit d'investissement de reporté, contre 1 094 637,54 € au compte administratif 2021, ce qui représente une augmentation de 32,08 %.

Ces dépenses, en plus des RAR 2021, correspondent notamment aux opérations suivantes :

- La réalisation des travaux de voirie par les services techniques de la Communauté de communes - montant de 463 684,60 €.

- Les acquisitions de matériels, de mobiliers et d'équipements divers pour le fonctionnement des services dont un camion grue, une citerne à eau, des panneaux de signalisation et des équipements divers... -montant de 99 245,03 €.

- Le démarrage du programme d'investissement pour la réorganisation du système de collecte des déchets dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative - montant de 178 583,36 €.

- La réalisation de travaux d'aménagement au siège de la Communauté de communes - salle de réunion - et préparation de travaux extérieurs pour les services techniques - montant de 49 894,97 €.

- La Communauté de communes a financé la réalisation de plusieurs études dans le cadre de ces actions, financées largement par des subventions :

Etudes achevées :

- Une étude pour la faisabilité d'une recyclerie et d'un modèle de réemploi sur le territoire - 21 120,00 €
- Une étude sur la politique commerciale et artisanale du territoire - 20 100,00 €

Etudes encore en cours :

- Une étude pour la faisabilité d'un projet d'espace culturel et patrimonial partagé autour de l'auteur Marguerite Duras - 36 186,00 €
- Une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre éventuelle du Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - 22 920,00 €

- Le versement d'une subvention d'équipement au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 47) pour la réalisation des travaux à la caserne de Duras -montant de 34 950,00€ - et la participation aux travaux réalisés par le SDIS 47 à la caserne de Miramont de Guyenne - montant de 3 003,60 €.

- Le versement de subventions d'investissement à certaines communes pour soutenir la rénovation de logements, de patrimoines, et pour soutenir également la réalisation des salles multi sports de Duras et Lévigac de Guyenne -montant de 31 2487,32 €.

- La participation financière au déploiement de la fibre optique sur le territoire versée auprès du Syndicat Numérique 47 - montant de 11 800 €.

- L'acquisition de divers équipements de bureau, matériels et outillages techniques - montant de 13 141,75 €.

- Des travaux de remplacement de système de chauffage/climatisation et de la VMC dans la maison de santé intercommunale de Lévigac de Guyenne - montant de 25 917,91 €

- L'acquisition de composteurs individuels à distribuer aux usagers - montant de 16 248,30 €.

- Le remboursement en capital des emprunts de l'année (120 851,37 €).

### **3. LES RECETTES**

Le montant total des recettes d'investissement s'établit en 2022 à **1 720 775,06 €**, contre 845 926,21€ au compte administratif 2021, ce qui représente une augmentation de 103,42 %.



En 2022, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- Les fonds propres de la Communauté de communes ;
- L'amortissement ;
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- Les subventions pour les travaux et études terminés ;
- Les prestations liées à certains travaux effectués pour le compte des communes ;
- les cessions d'immobilisations (le cas échéant) ;
- Le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement.

### III. BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les opérations immobilières et de lotissement dit « Bâtiments intercommunaux ».
- Un budget pour les prestations de services effectuées auprès des communes membres.

#### A. BUDGET D'OPERATION IMMOBILIERE ET DE LOTISSEMENT

Ce budget intègre la gestion du bâtiment loué à la SAUR et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'opération immobilière de la ZAC de Banarge. Il comprend une section d'exploitation et une section d'investissement.

EN SECTION D'EXPLOITATION :

- Les dépenses réalisées en 2022 atteignent **35 249,75 €**

Elles intègrent les dépenses d'entretien du bâtiment de la SAUR ainsi que les dépenses liés aux opérations pour la cession de terrain de la ZAC.

- Les recettes réalisées en 2022 atteignent **40 965,32 €**

Elles correspondent aux loyers du bâtiment de la SAUR auxquels s'ajoutent les opérations budgétaires d'équilibre pour l'aménagement de la ZAC.

L'excédent d'exploitation de l'exercice est donc de 5 715,57 € qui s'ajoute à l'excédent reporté de 83 328,38 €. Le résultat final de clôture est donc de 89 043,95 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Les dépenses réalisées en 2022 atteignent **17 802,28 €**

Elles correspondent au remboursement de l'emprunt et aux opérations budgétaires d'équilibre liées à l'aménagement de la ZAC, et au report du déficit d'investissement de l'année précédente.

- Les recettes réalisées en 2021 atteignent **23 390,83 €**

Une cession de terrain a été achevée et 1 compromis est signé et en cours de réalisation.

L'excédent d'investissement de l'exercice est donc de 5 725,38 €, qui vient en augmentation de du déficit de l'année précédente de -136,83 €. Le résultat final de clôture est donc en excédent de 5 588,55 €

Le détail des écritures de l'exercice 2022 peut se résumer ainsi :

| Libelle                  | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                         | ENSEMBLE               |                         |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                          | Dépenses<br>ou déficit | Recettes<br>ou Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou Excédent |
| Résultats reportés       |                        | 83 328,38               | 136,83                 |                         | 136,83                 | 83 328,38               |
| Opérations de l'exercice | 35 249,75              | 40 965,32               | 17 665,45              | 23 390,83               | 52 915,20              | 64 356,15               |
| Résultats de l'exercice  |                        | 5 715,57                |                        | 5 725,38                |                        | 11 440,95               |
| TOTAUX                   | 35 249,75              | 124 293,70              | 17 802,28              | 23 390,83               | 53 052,03              | 147 684,53              |
| Résultats de clôture     |                        | 89 043,95               |                        | 5 588,55                |                        | 94 632,50               |
| Restes à réaliser        |                        |                         |                        |                         |                        |                         |
| TOTAUX CUMULES           |                        | 89 043,95               | 0,00                   | 5 588,55                | 0,00                   | 94 632,50               |
| RESULTATS<br>DEFINITIFS  |                        |                         |                        |                         |                        | 94 632,50               |

## B. BUDGET PRESTATIONS AUX COMMUNES

Ce budget, qui retrace les prestations de services que la Communauté de communes effectue pour le compte de ses communes membres, tant pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments que pour certaines voiries communales ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il s'agit d'un budget en nomenclature comptable M4.

- Les dépenses réalisées en 2022 atteignent **56 693,78 €**

Elles intègrent les charges de matériels et de personnels nécessaires à la réalisation des prestations.

- Les recettes réalisées en 2022 atteignent **56 693,64 €**

Elles intègrent le montant facturé aux communes en 2022 ainsi que l'excédent reporté minime.

Le déficit de fonctionnement de l'exercice est donc de -1,89 € qui vient en déduction de l'excédent reporté de 1,75 €. Le résultat final de clôture est donc de -0.14 €.

Le détail des écritures de l'exercice 2022 peut se résumer ainsi :

| Libelle                        | FONCTIONNEMENT         |                         | INVESTISSEMENT         |                         | ENSEMBLE               |                         |
|--------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
|                                | Dépenses<br>ou déficit | Recettes<br>ou Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou Excédent | Dépenses<br>ou Déficit | Recettes<br>ou Excédent |
| Résultats reportés             |                        | 1,75                    |                        |                         |                        | 1,75                    |
| Opérations de l'exercice       | 56 693,78              | 56 691,89               |                        |                         | 56 693,78              | 56 691,89               |
| <i>Résultats de l'exercice</i> |                        | -1,89                   |                        |                         |                        | -1,89                   |
| TOTAUX                         | 56 693,78              | 56 693,64               |                        |                         | 56 693,78              | 56 693,64               |
| Résultats de clôture           | -0,14                  |                         |                        |                         | -0,14                  |                         |
| Restes à réaliser              |                        |                         |                        |                         |                        |                         |
| TOTAUX CUMULES                 | -0,14                  |                         |                        |                         | -0,14                  | 0,00                    |
| RESULTATS<br>DEFINITIFS        |                        |                         |                        |                         | -0,14                  |                         |